

PROJET D'ETABLISSEMENT

Crèche « Les Galipettes »



Mis à jour au 1^{er} janvier 2023



Projet d'établissement Crèche « Les Galipettes »
Communauté de Communes Saint-Pourçain-Sioule-Limagne

Sommaire

Introduction

I. Projet d'accueil..... P. 6

1.1 Les prestations d'accueil proposées

1.2 Les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants ou de parents en situation de handicap

1.3 Les compétences professionnelles mobilisées

1.3.1 L'équipe et les intervenants

1.3.2 Le travail d'équipe

1.3.3 L'analyse des pratiques professionnelles et la formation

1.3.4 L'accueil des stagiaires

II. Projet Educatif.....P. 17

2.1 L'accueil

2.1.1 Le premier accueil, l'adaptation, la familiarisation

2.1.2 L'accueil au quotidien, pédagogie et aménagement de l'espace

2.2 Le soin

2.2.1 L'alimentation

2.2.2 Le sommeil

2.2.3 L'hygiène et les soins corporels

2.3 Le développement, le bien-être et l'éveil

2.3.1 Le jeu et les activités

2.3.2 L'approche artistique et culturelle

2.3.3 L'égalité garçons/filles

III. Projet social et de développement durable.....P. 26

3.1 Les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social vis-à-vis des partenaires extérieurs

3.2 Les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement

3.3 Les dispositions d'accueil des personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle

3.4 La démarche en faveur du développement durable

Conclusion

Introduction

Le projet d'établissement permet la mise en œuvre de la charte nationale d'accueil du jeune enfant.

Cet écrit donne un cadre commun de références qui permet de répondre au plus près aux besoins des enfants accueillis et de leurs familles.

Les valeurs de cet écrit se réfèrent à l'article L.214-1 du CASF :

« *Les personnes physiques ou morales qui assurent l'accueil du jeune enfant :*

1. *Veillent à la santé, la sécurité, au bien-être et au développement physique, psychique, affectif, cognitif et social des enfants qui leur sont confiés ;*
2. *Contribuent à l'éducation des enfants accueillis dans le respect de l'autorité parentale ;*
3. *Contribuent à l'inclusion des familles et la socialisation précoce des enfants, notamment ceux en situation de pauvreté ou de précarité ;*
4. *Mettent en œuvre un accueil favorisant l'inclusion des familles et enfants présentant un handicap ou atteints de maladies chroniques ;*
5. *Favorisent la conciliation par les parents de jeunes enfants de leurs temps de vie familiale, professionnelle et sociale, notamment pour les personnes en recherche d'emploi et engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle et les familles monoparentales ;*
6. *Favorisent l'égalité entre les femmes et les hommes ;*

Le service a pour objectif de contribuer à l'attractivité du territoire en proposant une offre d'accueil diversifiée et organisée autour d'une crèche de 27 places et d'Assistantes Maternelles indépendantes qui bénéficient d'un Relais Petite Enfance itinérant.

Il propose aux familles un lieu ressource, d'échanges, d'écoute et d'informations.

Lieu d'implantation :

L'équipement est situé sur le centre-ville de Gannat dans les anciens locaux de la bibliothèque départementale de prêt. Ces locaux ont été rénovés et ont bénéficié d'une extension, construction nouvelle d'environ 60 m²

Le bâtiment, à l'origine propriété de la commune, a été transféré à la Communauté de Communes du bassin de Gannat, puis actuellement à la Communauté de Communes Saint Pourçain Sioule Limagne.

La superficie du lieu s'élève à 236 m² permettant ainsi de diversifier les actions et de les mener en complémentarité et non en alternance (ex : RPE-Multi-Accueil).

Cette situation géographique permet de développer des projets, grâce à la proximité des partenaires institutionnels (médiathèque, groupes scolaires, centre socioculturel, cinéma).

La structure se trouve au rez-de-chaussée d'un bâtiment regroupant plusieurs services (bibliothèque, médiathèque).

Les locaux comportent :

- 2 salles d'activités d'environ 50 m² comprenant :
- Un dortoir
- Un espace sanitaire, changes
- Un espace repas
- Une buanderie
- Un espace accueil
- Deux bureaux
- Un espace jeux extérieurs
- Des rangements

Les enfants bénéficient d'un petit espace extérieur accessible directement pour les jeux et les collations.

Quelques dates importantes dans l'histoire de la structure :

11 mars 2003 : Ouverture avec un agrément de 8 places à raison de 8 heures d'ouverture hebdomadaire. Gestionnaire : Mairie de Gannat.

22 mai 2003 : Extension d'agrément de 8 à 10 places.

19 avril 2004 : Transfert de la compétence Petite Enfance à la Communauté de Communes du Bassin de Gannat.

Avril 2006 : Ouverture 16 heures par semaine avec un agrément de 10 places et le recrutement d'une éducatrice de jeunes enfants (20 heures hebdomadaires) et d'une auxiliaire de puériculture (15 heures hebdomadaires).

4 décembre 2006 : Déménagement dans les nouveaux locaux de la Maison de l'enfance située 10 allée des tilleuls à Gannat. Une fois installé dans ses nouveaux locaux, le multi-accueil a ouvert ses portes 39 heures par semaine avec un agrément de 22 places.

13 janvier 2007 : Inauguration officielle de la Maison de l'enfance, baptisée " Les Galipettes ", en présence du préfet de l'Allier, du président de la Communauté de Communes, des élus communautaires et locaux.

14 mai 2007 : Extension d'horaires d'ouverture et extension d'agrément afin de répondre à la forte demande et au franc succès connu par le multi- accueil.

Septembre 2007 : Recrutement d'un nouvel agent auxiliaire de puériculture.

1^{er} novembre 2014 : Extension des horaires d'ouverture de 17h30 à 18h.

1^{er} janvier 2016 : Extension d'ouverture jusqu'à 18h30 et ouverture du mercredi toute la journée.

1^{er} janvier 2017 : fusion des 3 communautés de communes (Gannat, Ebreuil et Saint Pourçain sur Sioule) et création de la nouvelle Communauté de Communes Saint Pourçain Sioule Limagne.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
**SAINT-POURÇAIN
SIOULE LIMAGNE**
comcom-ccpsl.fr  

PROJET D'ACCUEIL



*Projet d'établissement Crèche « Les Galipettes »
Communauté de Communes Saint-Pourçain-Sioule-Limagne*

1.1. Les prestations d'accueil proposées

Crèche « Les Galipettes »

10 allée des tilleuls - 03800 GANNAT

Tel : 04-70-90-20-20

E-mail : lesgalipettes@ccspsl.fr

Dénomination du gestionnaire :

Véronique POUZADOUX, présidente de la Communauté de Communes Saint Pourçain Sioule Limagne.

Le siège social :

29 rue Marcellin Berthelot

BP 56

03500 Saint Pourçain sur Sioule

Horaires :

Lundi : 7h30-18h30

Mardi : 7h30-18h30

Mercredi : 7h30-18h30

Jeudi : 7h30-18h30

Vendredi : 7h30-18h30

Soit 55 heures d'ouverture par semaine

La capacité d'accueil est de 27 enfants de 3 mois à 3 ans révolus.

15 places en accueil régulier

9 places en accueil occasionnel

3 places en accueil d'urgence

Afin de répondre au mieux aux besoins des familles, les fermetures de l'établissement ont été limitées à 2 semaines en août (2^{ème} et 3^{ème} semaine) et 1 semaine entre Noël et le jour de l'An.

La structure bénéficie d'un agrément modulable qui diffère sur plusieurs périodes.

L'agrément modulable sur les périodes d'accueil en effectif complet se présente ainsi:

10 places de 7h30 à 8h30

27 places de 8h30 à 11h30
18 places de 11h30 à 13h30
27 places de 13h30 à 17h30
10 places de 17h30 à 18h30

L'agrément modulable sur les périodes d'accueil en demi-effectif se présente ainsi :

8 places de 7h30 à 8h30
15 places de 8h30 à 17h30
8 places de 17h30 à 18h30

Le mode de financement :

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) est l'un des partenaires financiers majeurs de la structure.

Le financement direct se fait au moyen de la Prestation de Service Unique (PSU) versée au gestionnaire.

Cette aide a pour objectif de contribuer à la mixité des publics accueillis, favoriser l'accessibilité quelque soit l'activité des parents et de répondre aux différents besoins des familles.

Conformément à la PSU, le tarif horaire est calculé en fonction des ressources et de la composition de la famille, en référence à un barème établi par la Caisse d'Allocations Familiales sur la base d'un taux d'effort.

Le calcul de la participation financière se fait à partir des données collectées sur le logiciel de la CAF sur le site CDAP (Consultation Dossier Allocataires par les Partenaires).

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) finance également la structure par le biais de la PSU.

Les familles allocataires justifient de leurs revenus par la présentation d'une attestation de ressources pour le calcul de la PSU.

Les modalités d'accueil

Les enfants peuvent être accueillis à partir d'une demi-heure de présence et jusqu'à onze heures par jour.

Différents types d'accueil sont possibles :

- **l'accueil régulier** : dès qu'un enfant est accueilli de façon régulière au sein de la structure, son accueil fait l'objet d'un contrat.

Ce contrat d'accueil régulier, mis en place en commun avec les parents, tient compte des besoins que ceux-ci exposent, et se traduit par une réservation automatique de place.

En raison d'un nombre de demandes croissant, une commission, d'attribution composée d'élus et de la directrice de la crèche, se réunit une fois par an au mois de mai afin de gérer au mieux l'attribution des places en accueil régulier. Les critères sont les suivants :

- Habiter ou travailler sur le territoire St Pourçain Sioule Limagne.
- Si l'un des 2 parents n'est pas en activité, l'enfant n'est pas prioritaire.
- Priorité aux enfants déjà inscrits en accueil occasionnel.
- Priorité à la fratrie mais seulement si la fratrie est encore présente au sein de la structure.
- La date de la demande.

Si des places restent disponibles, une commission exceptionnelle se réunira pour étudier les éventuelles demandes hors territoire.

- **l'accueil occasionnel** : se traduit par un accueil ponctuel et non régulier.

Une grille de planning, établie en fin de mois, permet d'effectuer les réservations du mois suivant durant des permanences d'inscriptions qui ont lieu le quatrième mercredi de chaque mois.

Les temps d'accueil avec repas seront limités à deux repas hebdomadaires en périodes scolaires, ceci afin de favoriser l'accès à tous.

- **l'accueil d'urgence** : il permet de faire face à des situations exceptionnelles d'urgence : perte soudaine d'un mode de garde, maladie de l'assistante maternelle, difficultés au sein de la famille... .

En raison du caractère urgent et non prévisible de la situation, cet accueil ne peut excéder 2 à 3 semaines consécutives d'accueil de l'enfant.

1.2. les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants ou de parents en situation de handicap

- **Accueil de l'enfant en situation de handicap** :

Notre structure a pour objectif de recevoir tous les enfants, quelles que soient leurs différences : porteurs de handicap moteur ou intellectuel, atteints d'une affection chronique ou ayant un problème de santé nécessitant une attention particulière.

L'équipe se mobilise afin de mettre en valeur les capacités et potentialités de chaque enfant et de sensibiliser les enfants et leurs familles au « vivre ensemble ».

L'accueil d'un enfant en situation de handicap fait l'objet d'une attention toute particulière.

Dans un premier temps, une rencontre avec les parents est envisagée afin de les faire bénéficier d'une écoute bienveillante et construire ensemble le projet qui sera le mieux adapté à l'accueil individualisé de l'enfant.

Afin d'accueillir les enfants dans les conditions les plus favorables des moyens spécifiques peuvent être mis en place.

Notamment, en cas d'affection chronique ou d'allergies alimentaires, si un traitement médicamenteux est à administrer, un projet d'accueil individualisé (P.A.I.) est mis en place.

Celui-ci est rempli par le médecin « référent santé et accueil inclusif » de la crèche, le médecin de la Protection Maternelle Infantile ou le spécialiste qui suit l'enfant, et énonce les signes d'alerte ainsi que le protocole à suivre en cas de crise.

Si toutefois un geste spécifique ou l'utilisation d'appareil est nécessaire, l'ensemble du personnel de l'établissement pourra être formé à la manipulation de cet appareil par une personne qualifiée (ex : formation de l'utilisation de l' « Anapen » par le médecin, référent santé et accueil inclusif, lors de l'accueil d'un enfant ayant des allergies alimentaires et sujet à des chocs anaphylactiques).

Toute l'équipe s'engage à mobiliser les réseaux de partenaires et à utiliser les ressources mises à sa disposition.

Dans le cas où un enfant en situation de handicap est suivi par une institution spécialisée, un échange régulier sur l'accueil de cet enfant se met en place afin de réunir les conditions les plus favorables, de réajuster les aménagements spécifiques en fonction de l'évolution de l'enfant.

La formation continue de l'équipe joue un rôle également primordial afin de faire évoluer les pratiques de chacun.

- Accueil de parents en situation de handicap :

L'ensemble de l'équipe veille à ce que l'accueil de chaque parent soit de qualité et adapté aux différentes situations de handicap.

Les locaux de la structure répondent aux normes d'accessibilité en vigueur afin de permettre aux usagers porteurs de handicaps de circuler, d'accéder aux locaux, d'utiliser les équipements et de bénéficier des prestations du service dans les conditions équivalentes à celles des personnes valides.

L'adaptation des moyens de communication peut également être envisagée en fonction de chaque situation (échange par mail, documents à caractère grossi, formulaire simplifié...).

1.3. Les compétences professionnelles mobilisées

1.3.1. L'équipe et les intervenants

L'équipe de la crèche « Les Galipettes » est composée de 9 agents, soit 8 équivalent temps plein (35 heures hebdomadaires). Un agent vient en complément des agents en congés parentaux partiels (28 heures hebdomadaires)

L'équipe comprend :

- Une éducatrice de jeunes enfants qui assure la direction
- Une auxiliaire de puériculture (responsable pédagogique) qui assure la continuité de direction en l'absence de la directrice.
- Deux auxiliaires de puériculture à temps plein
- 4 personnes titulaires du CAP petite enfance
- Un agent polyvalent d'animation et d'entretien
- Un agent d'entretien qui intervient à raison de 7 heures hebdomadaires
- Un médecin vacataire qui assure le rôle de référent santé et accueil inclusif.

La direction :

L'établissement est placé sous l'autorité d'une directrice, éducatrice de jeune enfant, sous l'autorité de la coordinatrice Petite enfance-Enfance de la Communauté de communes Saint Pourçain Sioule Limagne.

Elle participe à la définition et met en œuvre le projet d'établissement et le règlement de fonctionnement.

Elle rend compte du fonctionnement général de la structure au gestionnaire, assure la gestion administrative et financière de la structure, veille à la mise en œuvre et à l'actualisation des documents, organise la continuité de la fonction de direction, s'assure de l'accessibilité des documents et affichages obligatoires.

La directrice a également pour mission de mettre en œuvre et organiser la commission d'attribution annuelle, organiser l'accueil des familles, garantir la qualité de la relation des familles avec l'équipe et la qualité de l'accueil, élaborer les contrats d'accueil des familles, les facturations mensuelles, tenir à jour le dossier personnel de chaque enfant

et un registre de présences journalières, garantir la participation des parents à la vie de la structure et assurer le suivi de la mise en place des protocoles de soins, d'urgence et d'hygiène établis en collaboration avec le médecin référent santé et accueil inclusif.

Elle encadre le personnel, s'assure de l'application de son emploi du temps, de la gestion des congés, veille au respect des règles de qualification et d'encadrement des enfants et assure le suivi de la maintenance et l'entretien des locaux.

Les auxiliaires de puériculture et les agents titulaires du CAP Petite Enfance :

Chaque professionnel a pour mission d'accueillir et de prendre en charge les enfants individuellement et en groupe et les accompagner vers l'autonomie et d'accompagner leurs familles, de favoriser le bien-être et l'éveil des enfants sur le plan psychomoteur, éducatif, affectif et relationnel en proposant des activités d'éveil, individuelles et collectives adaptées à l'âge de l'enfant en concertation avec l'équipe.

Lors des temps de transmissions, l'équipe informe les familles du déroulement de la journée de l'enfant de manière à assurer une continuité dans la satisfaction des besoins de l'enfant.

Ils participent également à la surveillance de la sécurité et de l'hygiène des enfants en assurant les soins adaptés afin de répondre aux besoins fondamentaux : Hygiène, alimentation et sommeil, en veillant à la sécurité des enfants lors des déplacements, et en assurant la remise en état de propreté les locaux et le matériel servant à l'accueil des enfants.

L'équipe participe à l'élaboration, à la réflexion et à l'évolution du projet d'établissement (journées pédagogiques et réunions de service) ainsi qu'aux différents évènements annuels de la structure (moments conviviaux avec les parents, sorties pédagogiques...).

L'agent polyvalent d'animation et d'entretien a pour mission d'assurer l'accueil des enfants et des familles au même titre que les agents titulaires du CAP Petite enfance sur certains temps de vie quotidienne.

Il assure également l'entretien quotidien des locaux en respectant les consignes de bonnes pratiques d'hygiène et le plan de nettoyage de la structure. Il assure le suivi du nettoyage des jeux et de la désinfection du matériel ainsi que l'entretien du linge.

Il est suppléé dans ses tâches par un agent d'entretien qui intervient à raison de 7 heures hebdomadaires.

Le médecin référent santé et accueil inclusif

La Communauté de Communes Saint Pourçain Sioule Limagne a fait le choix de s'associer à un médecin libéral du territoire. Les missions qui lui sont confiées sont :

- Veiller à l'application des mesures préventives d'hygiène générale et des mesures à prendre en cas de maladie contagieuse ou d'épidémie, ou d'autres situations dangereuses pour la santé.
 - Définir les protocoles d'action dans les situations d'urgence, en concertation avec le directeur de l'établissement ou du service, et le cas échéant, le personnel de santé.
 - Organiser les conditions du recours aux services d'aide médicale d'urgence.
 - Assurer, en collaboration avec le professionnel de santé présent ou apportant son concours à l'établissement ou au service, les actions d'éducation et de promotion de la santé auprès du personnel et, le cas échéant, auprès des parents participant à l'accueil.
 - S'assurer, en liaison avec la famille, en collaboration avec l'équipe de l'établissement ou du service et, en concertation avec son directeur ou le professionnel de santé, que les conditions d'accueil permettent le bon développement et l'adaptation des enfants dans l'établissement ou le service.
 - Veiller à l'intégration des enfants porteurs d'un handicap, d'une affection chronique ou de tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière et, le cas échéant, met en place un Projet d'Accueil Individualisé ou y participe.
 - Assurer la visite d'admission et donne son avis sur l'admission des enfants. La visite d'admission peut également être assurée par le médecin de l'enfant à l'exception des enfants de moins de 4 mois et de ceux présentant un handicap, une affection chronique, ou tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière.
 - Examiner les enfants avec l'accord des parents, sur son initiative propre ou à la demande du professionnel de santé chaque fois qu'il l'estime nécessaire pour l'exercice de ses missions.
 - Le rôle du médecin attaché à la structure est complémentaire :
 - de celui du médecin traitant de l'enfant,
 - de celui du médecin de PMI chargé de la surveillance, du suivi technique et du contrôle de structures,
 - et de celui du médecin du travail chargé du suivi médical du personnel.
- La fonction du médecin s'articule, d'une part, autour d'une action de santé collective et individuelle auprès des enfants et leurs parents, et d'autre part, autour du conseil technique au niveau de la structure et du personnel qui y travaille. Le médecin a sa place dans la réflexion d'équipe pluridisciplinaire (intégration de ses observations dans le travail d'équipe, prévention de la maltraitance institutionnelle et familiale).

Le médecin de la structure est le conseiller technique du Directeur pour tout ce qui concerne :

- L'hygiène générale et l'hygiène alimentaire
- Le respect des règles de sécurité,
- Les mesures particulières à prendre sur le plan sanitaire en fonction de la mise en place de nouvelles activités.
- L'élaboration des protocoles d'urgence en lien avec le Directeur (maltraitance, accueil d'enfants malades ou handicapés, formation ou promotion de la santé, soutien et formation du personnel).

1.3.2 Le travail d'équipe

Afin d'accueillir dans les meilleures dispositions l'enfant et sa famille, l'équipe dispose de différents outils ainsi que de temps d'échanges et de communication. Ces temps de réflexion sont nécessaires pour le fonctionnement harmonieux d'une équipe. Ils ont pour objectifs :

- De donner du sens au travail de chacun.
- D'échanger sur les pratiques professionnelles et d'évaluer certaines situations.
- De repérer les besoins spécifiques des enfants et de s'y adapter.
- De construire le projet éducatif, de l'enrichir et d'évaluer sa mise en place
- D'organiser le travail et les activités proposées

Environ 4 à 5 réunions d'équipe par an sont prévues. Ces temps se déroulent en principe en soirée après la fermeture de l'établissement.

L'ordre du jour est transmis à l'équipe par la responsable en amont afin que chaque professionnel puisse commencer à réfléchir aux thèmes abordés et compléter cet ordre du jour si d'éventuels sujets supplémentaires doivent être traités.

L'équipe dispose également d'outils diverses qui assure la bonne communication entre professionnels.

Un cahier de transmissions permet à chaque professionnel de prendre connaissance, à son arrivée ou en cours de journée, des informations données par les parents ainsi que les indications complétées par l'équipe.

Différents tableaux sont également utilisés au cours de la journée par l'équipe dans des espaces stratégiques (salle de bain, espace repas...).

Les transmissions ont pour but également de partager avec les parents le déroulement de la journée de leur enfant lorsqu'ils viennent le récupérer.

A chaque permanence du médecin d'établissement, un temps est toujours dédié à l'échange concernant les nouveaux enfants ou les situations qui peuvent questionner l'équipe.

1.3.3 L'analyse des pratiques professionnelles et la formation

L'équipe dispose, au cours de l'année, de 3 séances d'analyse des pratiques professionnelles de 2 heures chacune. Ces séances sont animées par une psychologue spécialisée dans la petite enfance disposant d'un retour d'expérience conséquent.

L'objectif de ces séances est de permettre aux professionnels de développer une pratique de réflexion, en se donnant l'opportunité de considérer les situations professionnelles rencontrées dans la pratique quotidienne (en lien avec le travail en équipe, la prise en charge des enfants, l'accompagnement des familles...).

A chaque séance, un cadre est posé par l'intervenant qui invite l'équipe à prendre du recul, à analyser la situation en question et à réfléchir ensemble aux évolutions à apporter si nécessaire.

Cette démarche a également pour objectifs de:

- Faire évoluer le positionnement professionnel
- Développer et renforcer les compétences professionnelles, notamment relationnelles
- Développer un sens des actions communes
- Favoriser la cohésion d'équipe et la mobilisation autour des projets éducatifs et pédagogiques
- Permettre les échanges sur le travail et la qualité du travail
- Contribuer à lutter contre la fatigue et l'usure professionnelle notamment en donnant du sens au travail mené au quotidien

Le calendrier des fermetures de l'établissement prévoit également au minimum une journée de travail pédagogique par an pour les professionnels. Cette journée est destinée à des ateliers de travail et de réflexion autour du projet pédagogique et des pratiques quotidiennes.

L'équipe dispose également d'une offre de formation continue proposée par la Communauté de Communes Saint Pourçain Sioule Limagne en partenariat avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT).

Les agents ont accès à des formations organisées en interne par la collectivité mais également aux formations proposées dans le catalogue du CNFPT pour l'antenne Auvergne Rhône-Alpes. Chaque professionnel a la possibilité d'effectuer au minimum 2 formations par an.

En fonction des projets mis en place, et en rapport avec le projet pédagogique, des formations spécifiques peuvent être mises en place pour l'ensemble de l'équipe. Cela

a déjà été le cas pour le portage physiologique ou encore la communication bienveillante auprès de l'enfant.

Ce type de formations peuvent être organisées soit le samedi soit lors des journées de travail pédagogique.

1.3.4 L'accueil des stagiaires

Chaque année, la crèche a l'opportunité d'accueillir des stagiaires d'horizons différents : CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance, BAC Professionnel services à la personne ou en milieu rural, élève Educateur de Jeunes Enfants, préparation aux concours d'Auxiliaire de puériculture.

En principe, les futurs stagiaires font une demande écrite et lorsque leur stage est accepté, un premier rendez-vous est fixé avec la directrice ou la responsable pédagogique afin de fixer ensemble les modalités du stage (dates, horaires, objectifs..) et remplir la convention de stage tripartite.

Afin d'accueillir les élèves dans des conditions favorables, un livret d'accueil du stagiaire a été rédigé en équipe (cf annexes). Cet écrit fait régulièrement l'objet de réflexion et de modifications.

Cet écrit procure aux stagiaires une présentation succincte de l'établissement ainsi que les informations importantes sur le fonctionnement de la structure, qui faciliteront leur intégration.

Il comporte également des conseils sur l'attitude et la tenue vestimentaire à adopter pendant le stage, les modalités d'accompagnement par le tuteur désigné, le respect du secret professionnel et la place de l'élève au sein de l'équipe.

Un dossier « ressources » est également à la disposition des élèves dans lequel il retrouve une copie du projet d'établissement, des articles et fiches sur des thèmes pédagogiques, des exemples de fiches de poste, ainsi que d'autres documents qui pourront alimenter un éventuel rapport de stage.

Un bilan est effectué à mi-stage avec le tuteur désigné par la convention afin de permettre à l'élève de faire évoluer ses pratiques.

Le tuteur reste en contact avec l'établissement scolaire ou centre de formation et une visite de stage est en principe fixée.

Le bilan de fin de stage ainsi que l'évaluation se font le dernier jour de la période prévue.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
**SAINT-POURÇAIN
SIOULE LIMAGNE**
comcom-ccspsl.fr  

PROJET EDUCATIF



Projet d'établissement Crèche « Les Galipettes »
Communauté de Communes Saint-Pourçain-Sioule-Limagne

2.1 L'accueil

La continuité de l'accueil, en maintenant le lien entre la vie dans l'établissement et la vie à la maison, est assurée par la mise en place de repères dans le temps (déroulement de la journée, rituels...), dans l'espace (aménagements, visuels...) et d'interlocuteurs privilégiés de l'enfant et de sa famille (accueil du matin, transmissions du soir...).

2.1.1 Le premier accueil, l'adaptation, la familiarisation

Lors d'un premier contact avec les parents, un rendez-vous est fixé avec la directrice de la structure.

Lors de ce premier rendez-vous, les familles sont reçues individuellement afin de non seulement remplir les informations administratives mais aussi d'évaluer les besoins de chaque famille, d'expliquer les modalités du service en lisant ensemble le règlement de fonctionnement et de répondre à toutes les interrogations éventuelles.

Les différentes formes d'accueil sont présentées et les formules les plus adaptées sont étudiées conjointement.

A la fin de ce premier rendez-vous, il est convenu d'au moins trois séances où l'adaptation se met en place. Ces 3 premières séances ne sont que le début de l'adaptation qui s'étend plus ou moins longtemps en fonction des besoins de l'enfant. Les séances suivantes peuvent être plus longues si l'enfant se sent rapidement à l'aise ou courtes mais rapprochées pour permettre un temps supplémentaire de familiarisation avec l'accueil collectif et d'apporter la sécurité affective dont l'enfant a besoin.

C'est un moment important qui va permettre à tous de faire connaissance. Durant cette période l'enfant va pouvoir appréhender progressivement les lieux. C'est un temps qui permet également aux parents de faire plus ample connaissance avec l'équipe et d'être ainsi rassurés sur le prochain accueil de leur enfant.

Afin que l'accueil au sein de la structure soit en accord avec les besoins de chaque enfant, il est nécessaire que les parents puissent échanger avec les professionnels sur le rythme et les habitudes de l'enfant (heures de repas, de sieste, rituels d'endormissement...). Pour cela, l'équipe a réfléchi à un outil pédagogique qui permet de récolter plus efficacement ces précieuses informations. Il se présente sous forme d'une fiche individuelle des habitudes qui est remplie en collaboration avec les parents présents lors de la première adaptation. Cette fiche renseigne sur les rythmes de repas et de sommeil de l'enfant, les habitudes ou rituels dont les enfants ont besoin pour se sentir le plus en confiance possible au sein du multi-accueil.

De par la souplesse de l'accueil proposé, la crèche apporte des réponses adaptées aux besoins de chaque famille.

En effet, la structure permet aux parents de concilier vie familiale et vie professionnelle, mais aussi aux mères de familles de se libérer du temps pour des démarches administratives, des rendez-vous médicaux ou pour une ouverture culturelle (bibliothèque, médiathèque, ateliers...).

La crèche est aussi un lieu de socialisation répondant aux besoins de chaque enfant. C'est également un lieu passerelle qui permet aux enfants ainsi qu'aux parents d'appréhender en douceur une prochaine scolarisation.

2.1.2 L'accueil au quotidien, pédagogie et aménagement de l'espace

Un groupe d'âges mélangés

Au sein de la crèche « Les Galipettes », les enfants sont accueillis dans un groupe d'âge mélangés. Ceci permet une mise en valeur des interactions entre enfants d'âge différents, dans un cadre plus familial, moins scolaire. Il est vrai que les relations entre les enfants s'en trouvent enrichies du fait de leurs différences de développement. Un enfant plus jeune observera avec intérêt les actions d'un enfant plus âgé que lui et bénéficiera ainsi d'une émulation plus importante. De la même manière un enfant plus âgé aura plus d'occasions de développer ses capacités relationnelles d'empathie et d'entraide auprès d'enfants plus jeunes que lui.

Néanmoins, afin de répondre aux besoins spécifiques de chacun, des temps d'éveil sont organisés en petits groupes, à différents moments de la journée, grâce aux 2 salles d'activité dont dispose la structure ainsi que les différents « petits espaces à thèmes » aménagés.

Le choix de participer à un groupe ou un autre est laissé aux enfants.

La motricité libre

Les plus jeunes (de 3 mois jusqu'à l'acquisition de la marche) disposent d'un espace qui leur est réservé.

Ce projet repose sur le choix des professionnels d'offrir un espace réservé et aménagé de façon adéquate aux enfants les plus petits en favorisant la motricité libre.

Ce concept pédagogique consiste à laisser l'enfant libre de ses mouvements afin de lui permettre d'explorer son corps et de se développer en toute confiance. Les premiers mois, le nourrisson a besoin d'être entouré physiquement pour se constituer une sécurité affective.

Cette sécurité de base acquise, l'enfant va pouvoir ensuite s'exprimer par sa motricité. Il est fondamental de lui permettre, dans cette période cruciale, d'être libre de ses

mouvements : le laisser bouger, explorer l'espace, saisir des objets, les relâcher, sentir les formes, les textures.

La motricité libre permet aux enfants d'acquérir plus de confiance puisque ce sont eux-mêmes qui construisent leur propre chemin. Elle favorise aussi leur esprit d'initiative et leur créativité. Le bébé qui est libre de ses mouvements va construire sa capacité à être bien dans son corps et à se relier aux autres à l'âge adulte. Il pourra plus facilement se séparer de ses parents et prendre son élan de façon autonome.

Le portage physiologique

En partant du constat que de nombreuses familles pratiquent le portage, l'équipe a souhaité entamer une réflexion sur le projet de la mise en place de cette technique au sein de la structure.

L'objectif général est de favoriser la sécurité affective, physique et psychique du jeune enfant (handling et holding de Winnicott) en le portant. Le but étant d'inviter l'enfant à quitter progressivement le portage, de lui proposer une transition adaptée à sa situation et l'accompagner tout doucement à se détacher de l'adulte pour encourager son autonomie dans un environnement sécurisant au sein d'un milieu collectif.

Afin de pouvoir mettre en place le portage physiologique de façon professionnelle et appropriée, l'équipe a bénéficié d'une formation de 2 journées complètes avec une formatrice agréée.

Les temps d'échanges avec les parents

Les temps d'accueil, qu'ils soient le matin à l'arrivée ou le soir au départ de l'enfant, sont des moments importants qui permettent le recueil d'informations : heure du lever, du petit déjeuner, des siestes, traitement médical en cours, déroulement de la journée, activités partagées... .

Ces temps d'accueil sont primordiaux car ils sont aussi le moment pour certains parents de faire part à l'équipe de leurs inquiétudes ou interrogations concernant leur enfant.

Afin que ces temps d'accueil, et notamment celui du soir, se déroulent le plus sereinement possible, les professionnels exploitent également les 2 salles d'activité à disposition. En effet, après le goûter de l'après-midi, les enfants sont également scindés en 2 groupes.

2.2 Le soin

2.2.1 L'alimentation

Le repas répond à un besoin physiologique, à la découverte des goûts et des saveurs. C'est un moment de plaisir, d'échanges et d'apprentissage à l'autonomie.

Une démarche de sensibilisation des familles à la diversification et l'équilibre alimentaire se fait au quotidien par les membres de l'équipe.

Les différents temps de repas :

Vers 9h30 : Une collation légère est proposée à ceux qui ont déjeuné tôt et qui éventuellement le souhaitent. La collation est à la charge de la crèche. Les fruits et les produits naturels sont favorisés afin de sensibiliser les enfants à la découverte des saveurs.

Vers 11h30 : Le déjeuner est servi dans la cuisine. Les enfants sont installés en fonction de leur âge, à table ou sur une chaise haute. Le rythme de chacun est respecté, ainsi les plus petits sont pris en charge individuellement. Le repas est un moment convivial, afin que celui-ci se déroule dans le calme et pour le confort de tous, des petits groupes de 6 enfants et un professionnel par table sont organisés.

Le plaisir de manger seul est encouragé ainsi que de goûter et d'apprécier les différentes saveurs.

Vers 15h30 : c'est l'heure du goûter pour les grands. Les bébés sont pris en charge individuellement en fonction de leur rythme. Les enfants qui sont toujours à la sieste peuvent goûter à leur lever.

2.2.2 Le sommeil : Dormir pour grandir

Le sommeil est un besoin essentiel dans le développement de l'enfant. Le repos permet d'être à nouveau disponible pour découvrir, explorer, s'éveiller.

Pour les plus petits, les temps de sommeil sont proposés en fonction des besoins de chacun et du rythme suivi à la maison.

Le temps de repos est respecté. Quelle que soit l'heure d'endormissement, l'enfant ne sera pas réveillé.

Pour les plus grands, une sieste de l'après-midi est proposée vers 12h30 mais chaque enfant peut profiter de temps de repos quand il en a besoin. Un professionnel reste présent dans le dortoir.

Les habitudes de chaque enfant sont respectées (doudou, tétine, turbulette...) et l'adulte prend le temps d'être avec lui pour l'aider à s'endormir, le rassurer si besoin.

Les réveils sont progressifs en fonction des besoins de chaque enfant.

L'adulte propose à l'enfant de se lever, il va alors rejoindre ses camarades pour jouer et les autres enfants peuvent ainsi continuer leur sieste sans être réveillés.

2.2.3 L'hygiène et les soins corporels

Les soins et les changes sont des moments où s'installent une relation privilégiée entre l'enfant et le professionnel qui s'occupe de lui.

D'un point de vue matériel, la crèche dispose d'une salle de bain avec 2 plans de change de chaque côté d'un lavabo. Un escalier est installé au milieu afin de permettre aux plus grands de monter, avec l'aide de l'adulte, sur le plan de change. Cet équipement permet également une meilleure ergonomie pour les professionnels.

Chaque enfant possède une corbeille dans laquelle sont entreposées ses affaires personnelles (vêtements, couches...). Chaque corbeille porte le nom de l'enfant ainsi que sa photo. Au fur et à mesure de l'acquisition de son autonomie, l'enfant repère donc seul sa propre corbeille.

Les changes sont réalisés avec du liniment oléo-calcaire et des gants lavables en éponge. Les enfants sont également installés sur des serviettes en éponge.

S'il est bien entendu question d'hygiène, le change est également un moment d'échange particulier entre le professionnel et l'enfant.

Selon les enfants, ce moment est plus ou moins apprécié. Aussi, la communication est primordiale. Les membres de l'équipe sont donc habitués à chanter, parler, expliquer leurs gestes, afin d'en faire un moment aussi agréable que possible.

La salle de bain dispose également de 3 petits WC (à la taille des enfants) séparés par des cloisonnettes qui permettent le respect de l'intimité de chacun. Ils sont faciles d'accès pour favoriser l'autonomie dans l'acquisition de la propreté.

Celle-ci fait l'objet d'une attention particulière et d'une sensibilisation à l'attention des parents afin de respecter le rythme de chaque enfant. Les parents sont souvent inquiets à l'approche de la première rentrée scolaire, l'équipe est donc dans un premier temps présente pour les rassurer et dédramatiser les éventuels « accidents » qui pourraient survenir.

Sur le plan physiologique, il convient d'abord de s'assurer que l'enfant a la maîtrise de ses sphincters. Pour le savoir, l'équipe peut se fier au fameux test des escaliers pour voir si l'enfant est capable de les monter et de les descendre.

D'un point de vue psychologique, si l'enfant commence à verbaliser ce désir de propreté, ou alors s'il se met à ôter sa couche au milieu de l'espace de jeux, c'est aussi un signal à prendre en compte. Certains affirment aussi leur désir de mettre des slips, notamment en voyant les grands.

Pour encourager l'enfant à devenir propre, les professionnels proposent régulièrement à l'enfant de se rendre aux toilettes.

Dans tous les cas, la démarche se fait toujours en adéquation avec les parents et ce qui se fait à la maison.

Enfin, la salle de bains est équipée d'une fontaine au centre de la pièce qui peut être utilisée pour le lavage des mains ou le brossage des dents.

2.3 Le développement, le bien-être et l'éveil

2.3.1 Le jeu et les activités

Le jeu est un besoin fondamental pour le développement physique et psychique de l'enfant. Il s'agit de son activité principale pour se construire, expérimenter, se socialiser et développer ses compétences.

L'aménagement de l'espace au sein de la structure permet aux enfants de disposer de différentes zones de jeux en libre accès :

Les jeux symboliques (poupées, cuisine, garage, mallette de docteur...) ont un rôle essentiel car ils permettent à l'enfant d'imiter son entourage et de rejouer les situations qu'il vit au quotidien.

Les espaces de motricité permettent à l'enfant de découvrir son propre corps et d'expérimenter ses compétences. De ce fait, une salle d'activité est équipée d'une structure comportant escalier et toboggan en libre accès.

Les professionnels disposent également de modules et de matériel de motricité afin de proposer régulièrement des parcours aux enfants.

Comme évoqué précédemment, l'espace des tout-petits est également aménagé afin de favoriser la motricité libre.

Les jeux d'assemblage sont également régulièrement proposés aux enfants. Ils consistent à réunir, à combiner, à monter plusieurs éléments pour former un tout, en vue d'atteindre un but précis.

Pour les plus grands, des **jeux de règles** peuvent être mis en place. Ils permettent à l'enfant d'assimiler la réalité extérieure avec un cadre et des règles communes à tous. Avec ces jeux l'enfant apprend le principe du « tour de rôle », de perdre et de gagner.

Lors de certains temps d'accueil, les professionnels proposent également des activités créatives aux enfants en fonction de l'âge de chacun.

2.3.2 L'approche artistique et culturelle

La sensibilisation aux pratiques culturelles et artistiques favorise, dès le plus jeune âge et avant même l'entrée à l'école maternelle, la curiosité, la construction et l'épanouissement de l'enfant.

Elles permettent d'enrichir et de diversifier la palette des expressions émotives du jeune enfant, et de lui offrir des capacités nouvelles d'exploration du monde.

En ce sens, les propositions d'actions culturelles sont donc multiples au sein de la structure.

L'équipe propose régulièrement aux enfants des temps d'éveil musical lors desquels les professionnels mettent à leur disposition différents instruments de musique et autres objets pour taper dessus ou souffler dedans.

Outre la découverte des sons, l'enfant expérimente également son action sur les objets, son environnement ainsi que les conséquences de ses gestes.

Les enfants bénéficient également plusieurs fois par semaine d'un temps autour des chants et comptines.

Les comptines offrent des moments privilégiés de partage et d'échanges grâce auxquels s'établit un lien, par la culture, entre ce que les enfants vivent à la maison et pendant le temps d'accueil (l'enfant peut chanter les comptines apprises à la crèche avec ses parents et donner envie aux parents de développer cette activité à la maison).

La proximité de la crèche avec la médiathèque municipale (étage supérieur) permet également très fréquemment de sensibiliser les enfants à la découverte des livres.

Par petits groupes, les enfants de tous âges peuvent donc participer à des temps de lecture organisés par la médiathèque mais ils peuvent également s'approprier les livres mis à leur disposition plus librement.

Depuis 2022, en partenariat avec le Relais Petite Enfance communautaire et le conseil départemental de l'Allier, la crèche s'inscrit dans « le prix des petits lecteurs de l'Allier » mis en place dans le cadre du label « Premières Pages ».

L'objectif de ce projet est de proposer aux parents 2 sélections de 4 livres en fonction de l'âge de leur enfant (1 mois/18 mois et 18 mois /3ans). Les sélections sont prêtées aux familles afin qu'elles puissent les découvrir à la maison avec leur enfant. Une grille d'évaluation (simplifiée par des émoticônes) est remplie par le parent pour chaque livre afin de connaître les réactions de l'enfant.

L'évènement se termine fin mai par l'élection de l'album qui a le plus plu dans chaque sélection. Les parents et enfants ayant participé sont invités à l'annonce du lauréat qui est suivie d'un spectacle petite enfance offert par le conseil départemental.

Cet évènement permet aux familles d'accéder à la découverte du livre lors d'un temps d'échange et de relation privilégiée.

La crèche est également à proximité du cinéma communautaire. Plusieurs séances sont donc programmées dans l'année à destination des 2/3 ans.

Les séances sont adaptées aux plus jeunes avec des courts métrages. Les parents peuvent également participer à ces temps de découverte et de sensibilisation.

2.3.3 l'égalité garçon fille

Les enfants ont besoin d'être valorisés pour leurs compétences personnelles et non en fonction des rôles habituellement attribués à chaque genre.

Certaines expériences psycho-sociales ont montré que les qualificatifs utilisés pour s'adresser à un bébé diffèrent selon le sexe : "Qu'elle est jolie, belle, douce, gentille, mignonne, elle a des traits fins" pour une fille, "qu'il est grand, fort, il a du caractère" pour un garçon.

Même chose quant à l'interprétation des pleurs de bébé. Une fille qui pleure aurait besoin d'un câlin de sa maman, tandis qu'un garçon qui pleure aurait faim. L'éducation est donc souvent basée sur la transmission de normes et de stéréotypes qui ont un impact sur le développement des compétences de l'enfant.

En ce sens, l'équipe propose sans distinction aux garçons et aux filles des jeux et jouets diversifiés et variés.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
**SAINT-POURÇAIN
SIOULE LIMAGNE**
comcom-ccpsl.fr  

PROJET SOCIAL ET DEVELOPPEMENT DURABLE



Projet d'établissement Crèche « Les Galipettes »
Communauté de Communes Saint-Pourçain-Sioule-Limagne

3.1 Les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social vis-à-vis des partenaires extérieurs

Portrait démographique du territoire :

La communauté de Communes Saint Pourçain-Sioule Limagne compte 60 communes et 34 867 habitants, ce qui représente 10,3 % de la population de l'Allier. On peut repérer 6 bassins de vie :

Bassin de Brout Vernet : 4 communes 2095 habitants

Brout Vernet, Barberier, Saint Germain de Salles et le Mayet de Montagne.

Bassin d'Ebreuil : 8 communes 3270 habitants

Ebreuil, Vicq, Lalizolle, Sussat, Nades, Saint Bonnet de Rochefort, Veauce et Chouvigny.

Bassin de Gannat : 11 communes 10118 habitants

Gannat, Biozat, Charmes, Escurolles, Monteignet-sur-l'Andelot, Jenzat, Mazerier, Bègues, Saint Priest d'Andelot, Saulzet et Poëzat.

Bassin de Chantelle : 11 communes 3856 habitants

Chantelle, Target, Taxat-Senat, Charroux, Ussel d'Allier, Fourilles, Monestier, Etroussat, Deneuille-lès-Chantelle, Fleuriel et Chezelles.

Bassin de Bellenaves : 7 communes, 2162 habitants

Bellenaves, Naves, Echassières, Coutansouze, Louroux-de-Bouble, Chirat-l'Eglise, Valignat

Bassin de Saint Pourçain : 19 communes, 13366 habitants

Saint Pourçain, Louchy-Montfand, Le Theil, Bayet, Saulcet, Bransat, Saint-Didier-Laforêt, Marcenat, Chareil-Cintrat, Contigny, Saint Loup, La Ferté Hauterive, Loriges, Laféline, Verneuil en Bourbonnais, Paray-sous-Briailles, Cesset, Monétay-sur-Allier

4 bourgs centre

Bellenaves : 1039 habitants

Brout Vernet : 1244 habitants

Chantelle : 1100 habitants

Ebreuil : 1294 habitants

2 villes centres :

Gannat : 6032 habitants

Saint Pourçain sur Sioule : 5280 habitants

- Evolution des naissances :

En moyenne sur 10 ans, le territoire de la CCSPSL compte en moyenne 304 naissances chaque année, avec une tendance générale à la baisse : 283 naissances en moyenne par an sur les 3 dernières années soit – 7% (Sur l'Allier, la tendance est de – 7,7 %)

Deux bassins de vie présentent des tendances à l'évolution positive des naissances : Broût-Vernet et Bellenaves mais sur des volumes assez faibles.
Le bassin de vie de Saint Pourçain affiche une tendance négative plus marquée : le double de la CCSPSL.

- Nombre d'enfants de moins de 3 ans :

La CCSPSL compte 845 enfants de moins de 3 ans (790 familles), ce qui représente 10 % des enfants de moins de 3 ans de l'Allier.
38,3 % des enfants CAF-MSA ayant moins d'un an sur la CCSPSL sont une première naissance (39,1 % sur le département de l'Allier)
89 familles monoparentales avec des enfants de moins de 3 ans, soit 11,3 % du total des familles CAF – MSA (16,5 % sur le département de l'Allier).

Taux d'activité des parents des enfants de moins de 3 ans :

454 enfants de moins de 3 ans sur la CCSPSL ont leurs parents qui travaillent soit 59,2 % des familles CAF avec enfants (52,2% sur le département de l'Allier)
380 enfants de moins de 6 ans vivent dans une famille à bas revenus. Soit 23 % du total de ces enfants sur cette tranche d'âge (32,6 % sur l'Allier)

L'offre d'accueil Petite Enfance :

Un Relais Petite Enfance communautaire depuis janvier 2018.

3 animatrices ETP. Temps collectifs en itinérance tous les matins sur les communes du territoire. (21 communes sur 60).
Permanences administratives hebdomadaires à destination des Assistants Maternels et des parents sur l'ensemble du territoire.

Les Assistants Maternels :

155 Assistants Maternels agréés en activité au 31/12/2022.
5 Maisons d'Assistants Maternels/ 2 à Saint Pourçain, 1 à Escurolles, 1 à Ebreuil et 1 à Gannat

EAJE :

Petite crèche municipale l'Arc en Ciel à Bayet
Accueil des enfants de 18 mois à 6 ans. EAJE associé à l'accueil périscolaire et la pause méridienne.
Agrément modulable 20 places (accueils réguliers, occasionnels et d'urgence)

Crèche Les Galipettes à Gannat (Communauté de Communes Saint Pourçain Sioule Limagne)

Accueil des enfants de 3 mois à 3 ans révolus.

Agrément modulable 27 places (accueils réguliers, occasionnels et d'urgence)

Micro- Crèche :

Micro crèche privée Mélusine à Saint Pourçain

Accueil des enfants de 3 mois à 3 ans.

Agrément : 10 places.

Soutien à la parentalité :

- Un lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) géré par le Centre Social la Magic-Brout Vernet.
Accueil hebdomadaire des enfants et des familles le vendredi matin en présence de 2 accueillants.
- Un accueil Enfants-parents géré par le Centre social Viva-Sioule.
Accueil des enfants et des familles le 1^{er} mercredi de chaque mois.

Accueils de Loisirs sans hébergement

Trois Accueils de Loisirs gérés par la CCSPSL : Mazerier, Bellenaves et Louchy-Montfand.

Accueil des enfants dès 2,5 ans si propres et scolarisés.

Accueil à la journée ou demies journées les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Service de transport sur l'ensemble du territoire.

Les équipements scolaires :

135 classes primaires sur 33 communes :3043 enfants

5 collèges (2 à St Pourçain, 2 à Gannat et 1 à Bellenaves) :1500 élèves

4 lycées (2 à St Pourçain et 2 à Gannat) : 685 jeunes

2 IME (2 à Saint Pourçain) : 53 enfants/jeunes

Constats : Diagnostic établi dans le cadre de la Convention Territoriale Globale :

Une baisse globale du volume des enfants de moins de 6 ans. (Environ 7 %)

Une offre et utilisation d'accueil dominées par le mode de garde « Assistants Maternels » sur l'ensemble du territoire.

Une offre EAJE et accueils collectifs limitée et concentrée sur trois communes (Saint Pourçain, Bayet et Gannat), avec une forte sollicitation des familles.

Bonne accessibilité aux familles précaires (offre EAJE publique)

3.2 Les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement

La place de la famille

Toute action éducative se fait en relation avec les parents. Leur fonction et les incidences de leur action sur la constitution de la personnalité et des affects de l'enfant ou de sont incontournables.

Associer les parents à l'action entreprise fait partie intégrante de notre mission.

- C'est la création d'une relation de confiance réciproque qui donne un atout supplémentaire à la réussite de l'entreprise éducative.
- C'est la garantie d'une transparence de notre pratique vis à vis du responsable légal.
- C'est la reconnaissance de leur rôle d'éducateur

Les familles sont régulièrement invitées à participer aux sorties extérieures afin de partager ces temps de découverte avec leurs enfants.

Relation Equipe / Parents

- Temps d'échanges, d'écoute et de conseils lors du premier rendez-vous d'inscription afin de cibler les besoins propres à chaque famille.

- Des permanences d'inscriptions avec un accueil individualisé des familles.

- Des outils de communication (plaquettes/flyers) diffusés aux familles.

- L'association des parents et l'implication dans la mise en place et la réalisation des projets.

- L'aménagement de temps d'accueil par l'équipe, favorisant le dialogue et l'écoute.

- La disponibilité de l'équipe encadrante pour recevoir les parents.

- La possibilité de consulter tout document éducatif et pédagogique afférent au fonctionnement de la structure.

3.3 Les dispositions d'accueil des personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle

Notre mission consiste à prendre en compte les demandes et les besoins des enfants et des familles qui représentent la pluralité socioculturelle de notre commune.

Afin de faciliter et de garantir l'accueil des enfants dont les parents rencontrent des difficultés sociales et professionnelles et/ou inscrits dans un parcours d'insertion professionnelle, la crèche prévoit différents dispositifs.

En effet, avec les 3 types d'accueil proposés (régulier, occasionnel et urgence), la crèche dispose d'une certaine adaptabilité face aux besoins des familles.

L'accueil occasionnel permet aux familles de se libérer du temps pour leurs démarches administratives, rendez-vous divers, consultations médicales ou encore participation à la vie associative.

L'accueil d'urgence proposé peut pallier temporairement à un mode de garde et permettre à la famille de trouver un accueil plus adapté (par exemple : recherche d'un assistant maternel en cas d'horaires atypiques).

La crèche est un lieu de rencontres et d'échanges avec des professionnels qui permet également de rompre l'isolement ressenti par certaines familles (monoparentales, parents en congé parental, présentant des difficultés sociales...).

La lutte contre les inégalités sociales passe également par l'assurance d'une qualité d'accueil et de développement de l'enfant.

Des études ont montré que les 5 premières années de la vie sont un moment-clé dans le développement physique, cognitif, social et émotionnel des enfants.

En ce sens, l'accueil en collectivité favorise la socialisation, l'acquisition du langage, l'éveil, la confiance en soi, l'expérimentation de nouvelles découvertes.

Il offre aux enfants un espace riche et sécurisé où ils peuvent faire des apprentissages divers et variés, leur donne la possibilité de faire partie d'un groupe et favorise l'apprentissage de règles de vie à plusieurs.

L'expérience de la vie en collectivité permet à l'enfant une première approche de la socialisation secondaire, support à faciliter son entrée à l'école maternelle.

3.4 La démarche en faveur du développement durable

Afin d'entamer une démarche éco-responsable de manière globale, la crèche les Galipettes est, depuis décembre 2021, adhérente à l'association Label Vie. Cette association offre aux établissements un accompagnement et un cadre de travail afin de faire évoluer en douceur les pratiques du quotidien.

La démarche de labellisation s'articule autour de 4 étapes :

- L'engagement : sensibilisation et prise de conscience des enjeux de la santé environnementale.
- La formation : elle permet l'acquisition de compétences par les professionnels sur des thématiques choisies et vise une mise en place durable ainsi que l'apport d'outils concrets.

- La valorisation des progrès et des changements de pratiques grâce à une labellisation reconnue.
- Fédérer les membres de l'équipe et tous les membres du réseau Label Vie afin d'échanger sur les bonnes pratiques et avancer dans la démarche.

La première étape de l'engagement consiste en un diagnostic global des pratiques quotidiennes. Il aborde des thématiques environnementales (alimentation, bâtiment, eau, énergies, entretien, hygiène, activités et jeux, déchets, jardin et biodiversité et bureau) ainsi que des thématiques sociales (accueil, projet éducatif, familles, équipe, bien-être et santé, partenariats et engagement écologique).

Ce diagnostic est un état des lieux au départ de l'engagement qui va permettre de dégager des axes de travail et d'amélioration.

La deuxième étape consiste à mettre en place des actions d'améliorations des pratiques quotidiennes. La crèche a déjà entamé ce travail :

- Remplacement de la vaisselle en plastique par de la vaisselle en verre
- Tri des déchets
- Sensibilisation des familles au gaspillage alimentaire. Lors d'un projet en partenariat avec le Sictom Sud Allier, une boîte repas en verre a été offerte à chaque enfant.
- Réduction des produits ménagers classiques et étude permettant l'utilisation de produits éco-labellisés
- Achat d'une armoire qui permet la désinfection des jeux, jouets, coussins et tapis d'éveil par le biais de l'ozone. Ceci afin de diminuer l'utilisation de produits désinfectants.

La dernière étape réside en la présentation du dossier de labellisation. Dans le cas de l'obtention du label écolo crèche, celui-ci est délivré pour 3 ans et nécessite de maintenir les nouvelles pratiques. Une nouvelle labellisation est possible au bout des 3 ans en reprenant la démarche à la première étape.

Conclusion

Le projet d'établissement est un travail de réflexion et de concertation mené par l'équipe de la crèche. Il est adapté aux besoins des usagers et de l'équipe. Ce projet est une notion « dynamique » et représente la réflexion d'équipe sur la manière de fonctionner lors des différents moments de la vie quotidienne.

Il est donc nécessaire de l'évaluer et de le travailler régulièrement lors de journées pédagogiques avec l'ensemble de l'équipe mais aussi en questionnant les usagers. Evaluer le projet d'établissement, c'est se donner les moyens de l'adapter aux évolutions du contexte et des pratiques dans un souci d'amélioration de la qualité de l'accueil.



LA CHARTE NATIONALE POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

